



COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Le temps de repas est un temps de calme et de convivialité. Les enfants sont donc tenus de se conformer aux règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité.

DROITS DE L'ENFANT - CHARTE DE VIE AU RESTAURANT SCOLAIRE

1. L'enfant a des droits

Être respecté, s'exprimer, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement,
Signaler au personnel un souci ou une inquiétude,
Être protégé contre les agressions des autres enfants (bousculade, moquerie, menace...),
Prendre son repas dans de bonnes conditions, une ambiance détendue, chaleureuse et attentive.

2. L'enfant a des devoirs

Respecter les règles élémentaires de politesse (s'il vous plait, merci...),
Respecter les autres enfants et le personnel de restauration, être poli et courtois avec ses camarades et avec les adultes présents,
Suivant son âge, contribuer par une attitude responsable au bon déroulement du repas.

Le restaurant scolaire est un lieu de vie en collectivité.

C'est pour l'enfant l'occasion :

- d'apprendre à vivre ensemble,
- de découvrir de nouvelles saveurs.

Pour que cela se passe le mieux possible, il y a quelques règles qui doivent être respectées par tous

Avant d'entrer dans le restaurant scolaire :

- J'ai le droit de consulter le menu,
- J'ai le droit de me ranger avec qui j'ai envie,

MAIS

- Je dois me ranger dans le calme,
- Je dois aller aux toilettes et me laver les mains,
- Je dois m'installer dans le calme dans la salle du restaurant scolaire, respecter les adultes et mes camarades.

Pendant le repas :

- J'ai le droit de parler avec mes camarades dans le calme,
- J'ai le droit de manger à mon rythme,
- J'ai le droit d'être resservi s'il en reste suffisamment,
- J'ai le droit de me faire respecter par les adultes,



MAIS

- Je dois respecter les adultes,
- Je dois prendre en compte ce que l'on me dit et respecter les décisions du personnel,
- Je dois manger proprement et utiliser ma serviette fournie par mes parents,
- Je ne dois ni jouer ni gaspiller la nourriture et je goûte à tout !

A la fin du repas :

- Je participe au nettoyage des tables,
- Je range ma chaise en partant,
- Je sors tranquillement sans bousculer mes camarades et je me range,

ET

- J'ai le droit d'aller jouer dans la cour ou de participer aux activités qui sont proposées,
- Je m'engage à respecter la Charte de vie au restaurant scolaire.

Neaufles Saint-Martin, le 1^{er} août 2024

Signature de(s) l'enfant(s)

Signature d'un parent